Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 146 (2001)

Heft: 2

Vereinsnachrichten: SOG: Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO: Société suisse

des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SOCIETE SUISSE DES OFFICIER

SSU SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIAI

Armée XXI: des détails aux questions fondamentales

Les décisions prises par le Conseil fédéral sur le cadre et les limites de l'armée ont causé une forte déception, car elles veulent respecter des normes. Après le Nouvel-An apparaissent des signes positifs. Il vaut bien la peine de se mettre au travail!

1. Conduite et rythme de réalisation

L'appréciation de la situation politico-militaire (1re phase) amène à l'analyse de la mission, à la doctrine et à la comparaison des variantes (2° phase). On passe alors et seulement à l'organisation, aux formations et aux chiffres (3e phase). Voilà le rythme normal. Durant la première phase et jusqu'à la consultation du Parlement sur le Rapport de la politique de sécurité, tout marche bien. La phase de planification débute mais, après Pâques 2000, la chaîne se rompt. Il n'y a pas d'idées claires sur les missions, les prestations à apporter, la distinction entre les prestations de l'armée et celles de tiers. On discute officiellement des questions auxquelles on ne pourra répondre qu'à la 3e phase. Avec des notions, telles que «valeurs de référence», «lignes directrices», «décisions sur le cadre et les limites de l'armée», on oublie de distinguer le départ d'un processus et ses buts. Depuis mai 2000, des critiques s'élèvent, avant tout de la part de la SSO qui, avant Noël, conseille sans succès à la direction du DDPS d'éviter des démarches précipitées. Il y a pourtant des signes favorables.

Il y a aussi la tentation de l'arrogance...Les quelques commentaires des planificateurs n'éclairent pas la situation. Pas étonnant qu'on ne comprenne pas: il faut mieux informer! La différence entre informer et communiquer n'est pas évidente pour les membres du DDPS. Ils n'ont pas eu la chance d'en prendre conscience, car les consultations étaient formellement interdites. Les problèmes résultent de la planification militaire et de la conduite politique, voire de la combinaison des deux facteurs.

2. Décisions sur les limites de l'armée, plan directeur, confiance

A la suite des décisions du Conseil fédéral du 20 décembre, la SSO déclare qu'on ne peut pas prendre position par rapport au contenu, car des décisions ne sont pas possibles sur la seule base du Plan directeur; elle touche le nœud du problème. La réactions des partis politiques montre que la discussion ne commence que maintenant. Du point de vue légal et politique, la voie à suivre est claire: après évaluation de la procédure de consultation, le Conseil fédéral soumettra sa proposition, mais c'est au Parlement de décider du Plan directeur, sur la base de la révision de la loi militaire qui sera soumise au référendum facultatif. Durant le premier trimestre 2001, la SSO analysera le contenu du Plan directeur et se préparera à la discussion publique. En soi, la situation initiale est favorable, mais le DDPS doit donner la priorité aux phases de la planification et régler ses problèmes de communication.

3. Quelques dissonances et contradictions

Afin de clarifier la situation, un bref aperçu de la problématique des décisions du 20 décembre. Elles présentent des faiblesses de fond. Il n'y a pas une claire référence aux risques et à l'analyse des missions; l'appréciation des missions partielles est incohérente ou manque complètement. Voilà pourquoi les décisions concernant les ressources (effectifs, finances, jours de service) sont mal venues; elles ne sont pas fondées, mais flottent dans le vide.

Si les effectifs envisagés de professionnels, de militaires contractuels et de ceux qui font leur service en une seule période ne sont pas atteints, quelles seront les conséquences pour l'ensemble de l'Armée XXI? Même question à propos du concept de la disponibilité et de l'instruction?



550

SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

220

SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

On part de suppositions qui ne sont pas entièrement vérifiées.

Si les moyens financiers ne suffisent pas pour l'équipement et l'instruction de formations modernes disposant des effectifs envisagés, quel sera le critère prioritaire? Evidemment, on n'adopte pas la méthode itérative du triangle doré «Finances-personnelprestations». Si le Plan directeur pour la protection de la population et la sécurité intérieure apportait d'autres conclusions, sera-t-il possible de remplir la mission subsidiaire de l'armée de manière adéquate?

4. Quelques aspects cachés

Des effectifs de 119000 militaires ne peuvent être obtenus que si on compte aussi les jeunes de 20 ans qui n'ont pas encore être instruits, le personnel d'instruction, ceux qui ont été dispensés et ceux qui se trouvent à l'étranger. Les effectifs réels comptent donc approximativement 100000 militaires (comme déjà mentionné par quelques parlementaires en avril 2000). En fait,

il n'y a rien à redire, mais il aurait convenu de communiquer franchement tout cela. Il faut aussi considérer que, dans ces chiffres, se trouvent une réserve considérable pour l'instruction et la mobilisation, ce qui réduit encore une fois les effectifs réels.

D'autre part, le gros des militaires ne fera pas le dernier cours de répétition à 26 ans, mais à l'âge de 27 ou 28 ans. Cela renforce les effectifs de contrôle, mais pas nécessairement les effectifs d'engagement des formations des cours de répétition. Par contre, la réserve en est réduite d'autant. Le chiffre de 80000 ne correspond donc pas à l'âge de 30 ans pour la fin du service militaire. On ne peut vraiment pas développer un tel processus en partant de deux valeurs de référence en même temps. Evidemment, comme il n'y a pas d'idées claires sur les réserves, personne ne s'en préoccupe!

Il en va de même en ce qui concerne les finances: le DDPS n'a pas réussi à faire accepter ses idées au Conseil fédéral. Il n'est plus question d'adapter les finances au renchérissement, d'obtenir des crédits d'acquisition extraordinaires ou des crédits transitoires. Au lieu de cela, on nous fait observer que les décisions prises ne valent que pour une période limitée. Cela révèle que, contrairement aux accords préalables, on veut décider sur les finances avant d'avoir des idées claires sur le programme à réaliser.

5. Se mettre au travail et arriver à une conclusion

Si de vielles questions restent sans réponse, alors que nombreuses questions nouvelles se posent, un grand engagement dans le domaine de la conduite attend le nouveau chef du DDPS, ce qui implique une nouvelle chance de pouvoir influencer les réponses. De cette façon, les décisions précipitées du 20 décembre pourraient amener à des résultats positifs. La SSO apportera sa contribution avec esprit critique, mais constructif. L'année décisive est devant nous!